

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU
JEUDI 15 JUIN 2023**

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 26

Absents : 2

Délibération N° 2023-048

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick Farcy, Maire.

Présents :

Patrick Farcy, René-Jean Cullier de Labadie, Stéphane Rabany, Dominique Caron, Didier Fabre, Catherine Ardiot, Nicolas Duceulier, Beatriz Laporte Garcia, Matthieu Pierron, Marie-Annick Perello, Pierre Lentier, Yannick Skoez, Frédérique Strazel, Ana Gomes, Bernard Vergnaud, Christelle Bourdais, Priscilla Fernando, Daniel Cascarino, Virginie Coppin, Robert Habiak, Sébastien Mons, Annie Brossard, Lasaâd Dammak, Carolina Tavares, Vincent Hiron, Marline Gasse

Absents excusés :

Anne-Marie Martins donne pouvoir à Didier Fabre
Estelle Komaniecki donne pouvoir à Virginie Coppin
Aurélié Gauthier donne pouvoir à René-Jean Cullier de Labadie
Chakia Volkart donne pouvoir à Stéphane Rabany
Hervé Manfrini donne pouvoir à Dominique Caron

Absents non représentés :

Pedro Gracia, Lydie Messad

Secrétaire de séance :

René-Jean Cullier de Labadie

MODIFICATION DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu ses délibérations n°2020-016, n°2020-017 et n°2020-018 en date du 6 juin 2020 portant respectivement désignation des délégués du conseil municipal au sein du Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du lycée de Limeil-Brévannes, du Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'une maison de retraite publique intercommunale « Le vieux colombier » et du Syndicat intercommunal de la maison de retraite intercommunale de Sucy-en-Brie ;

Vu ses délibérations n°2020-065 en date du 28 septembre 2020 et n°2021-083 en date du 6 décembre 2021 portant désignation des représentants de la commune à la commission locale des charges transférées de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir ;

Vu sa délibération n°2020-022 en date du 6 juin 2020 portant désignation des représentants de la commune au sein de la Mission locale du Plateau briard ;

Considérant que des élus désignés délégués titulaires ou suppléants au sein de desdits organismes ont fait savoir leur souhait de ne plus assurer ces représentations ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

Considérant les candidatures de :

- Stéphane RABANY et Pierre LENTIER en tant que délégués titulaires au sein du Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du lycée de Limeil-Brévannes ;
- Daniel CASCARINO en tant que délégué titulaire au sein du Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'une maison de retraite publique intercommunale « Le Vieux Colombier » ;
- Daniel CASCARINO en tant que délégué suppléant au sein du Syndicat intercommunal de la Maison de retraite intercommunale de Sucy-en-Brie ;
- Dominique CARON et Stéphane RABANY en tant que délégué titulaire et délégué suppléant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'EPT GPSEA ;
- Didier FABRE en tant que délégué suppléant au sein de la Mission locale du Plateau briard.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Article unique : Modifie les représentants au sein des organismes extérieurs susmentionnés, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du lycée de Limeil-Brévannes	2 Stéphane RABANY Pierre LENTIER	2 Anne-Marie MARTINS Sébastien MONS
Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'une maison de retraite publique intercommunale « Le Vieux Colombier »	2 Daniel CASCARINO Annie BROSSARD	2 Estelle KOMANIECKI Didier FABRE
Syndicat intercommunal de la Maison de retraite intercommunale de Sucy-en-Brie	1 Didier FABRE	1 Daniel CASCARINO
Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'EPT GPSEA	1 Dominique CARON	1 Stéphane RABANY
Mission locale du Plateau briard	1 Hervé MANFRINI	1 Didier FABRE

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,


Le Maire,



Patrick FARCY



Secrétaire de séance,



René-Jean CULLIER DE LABADIE

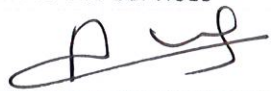
**Le Maire certifie le caractère exécutoire
Du présent acte à compter du**

'27 JUIN 2023

**Et pour copie conforme à l'original
Pour le Maire et par délégation**

Patricia DURAND

Directrice Générale des Services



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun, qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

